

Pourquoi réaliser un Bilan Carbone® ?

Notre développement économique a été rendu possible par la consommation d'énergies fossiles, consommation dont nous sommes devenus dépendants pour pouvoir fonctionner.

Mais nous devons maintenant modifier notre économie pour prendre en compte deux contraintes :

L'épuisement des stocks d'énergies fossiles

L'épuisement des stocks d'énergie fossiles est un phénomène déjà bien engagé :

- le dernier rapport de l'Agence Internationale de l'Energie montre que la production de pétroles conventionnels est stable depuis 2006 et prévoit une décroissance pour le futur, ce qui indiquerait que nous avons déjà atteint le Peak oil
- pour le gaz naturel, le pic de production devrait être atteint dans quelques années

La date à laquelle le pic de production du charbon sera atteint est plus incertaine, mais se situe probablement entre 2050 et 2100

Le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique, causé à 60 % par la consommation d'énergies fossiles, est aussi un phénomène déjà bien engagé :

- les émissions mondiales de GES continuent à croître
- la température planétaire continue à grimper et nous battons des records presque tous les ans
- la hausse du niveau des océans, qui durera des siècles, représentera dès 2100 une menace sérieuse pour des populations importantes

L'intensité des phénomènes extrêmes de précipitation, comme les cyclones tropicaux, est en augmentation, et sera à l'origine de bien des catastrophes naturelles

Ces deux contraintes ont deux conséquences évidentes :

Le renchérissement du prix de l'énergie, et surtout des énergies fossiles

Les producteurs de pétrole ayant de moins en moins de capacités de production pour répondre à la demande, la loi de l'offre et de la demande nous dit que les prix vont inévitablement monter : c'est ce qui s'est déjà produit en 2008, jusqu'à ce que le prix du baril de pétrole dépasse 145 \$ et atteigne un niveau insupportable pour l'économie. La hausse du coût de l'énergie de 2008 a été suivie d'une récession entraînant une baisse de la demande de pétrole et donc de son prix. Cette baisse n'a été que temporaire : nous sommes revenus en 2011 à un niveau de prix élevé (100 \$), de nombreux spécialistes pronostiquent encore une hausse, le prix du baril pouvant pour certains atteindre 200 \$ d'ici 1 à 2 ans. Une chose apparaît certaine : la période du pétrole bon marché est terminée.

L'instauration de plus en plus généralisée d'un prix croissant pour les émissions de GES

Le protocole de Kyoto a déjà permis à de nombreux pays d'instaurer des quotas pour leurs gros émetteurs (production d'énergie, sidérurgie, cimenteries...) et, d'une manière ou d'une autre, les énergies fossiles sont de plus en plus lourdement taxées, qu'il s'agisse de la création d'une fiscalité carbone ou de l'augmentation des taxes existantes. Le prix de l'émission de GES est ainsi devenu une réalité dans de nombreux secteurs d'activité.

Au final, l'épuisement des énergies fossiles et l'enjeu du réchauffement climatique se traduisent par un prix de plus en plus élevé des hydrocarbures.

Dans un système économique où tout acteur dépend d'acteurs multiples, ce coût croissant se répercute à tous les acteurs économiques en fonction de leur dépendance aux énergies fossiles et aux émissions de GES : il s'agit d'une **dépendance directe** (les hydrocarbures que nous achetons et consommons nous-mêmes) et d'une **dépendance indirecte** (la consommation des acteurs économiques dont nous dépendons).



En permettant d'évaluer, d'analyser et de réduire cette dépendance, **la démarche Bilan Carbone® répond donc à un enjeu économique.** Le Bilan Carbone® vous permet ainsi de **chiffrer les conséquences financières** d'une hausse du prix des énergies fossiles ou de l'instauration d'une taxe sur les GES. Par ailleurs, les préoccupations environnementales étant de plus en plus partagées, l'engagement dans un Bilan Carbone® apporte un bénéfice en termes d'image et l'expérience montre que la démarche est perçue dans les entreprises comme un **facteur de cohésion sociale.** Enfin, la loi va certainement imposer de plus en plus de comptabiliser les gaz à effet de serre : après la comptabilisation imposée aux émetteurs soumis aux quotas de CO₂, le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 impose à certaines entreprises et collectivités de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre. Motivations stratégiques, économiques, environnementales, volonté de formaliser une démarche pour communiquer, ou souhait de devancer la réglementation : les raisons de réaliser un Bilan Carbone ne manquent pas et comptabiliser les gaz à effet de serre pourrait bien finir par être aussi courant que compter les Euros !

Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011

Ce texte introduit dans le code de l'environnement (Livre II, titre II, chapitre IX, section 4) une section nouvelle intitulée "Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat- énergie territorial" qui institue **un bilan des émissions de gaz à effet de serre.**

Sont concernés :

- les entreprises de plus de 500 salariés en métropole (250 salariés en outre-mer),
- les établissements publics de plus de 250 personnes,
- les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
- l'Etat Français.

Le Cabinet Lamy Environnement vous accompagne dans la réalisation de votre Bilan Carbone. [Notre page dédiée](#)